

---

# L'ÉCOLE PRIMAIRE FACE À LA VIOLENCE

---

Avis au ministre de l'Éducation  
juin 1984



Québec 

Avis adopté à la 296<sup>e</sup> réunion  
du Conseil supérieur de l'éducation  
le 10 mai 1984

ISBN 2-550-07456-4  
Dépôt légal: deuxième trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec

**Table des matières**

|   | pages |
|---|-------|
| <b>Introduction</b>   | 1     |
| <b>1<sup>e</sup> Partie: Le phénomène de la violence</b>                    | 3     |
| 1. Efforts de la société face à la violence                                 | 3     |
| 2. Existe-t-il de la violence au primaire?                                  | 4     |
| 3. Une définition de la violence  | 8     |
| <b>2<sup>e</sup> Partie: La réponse de l'école primaire</b>                 | 9     |
| <b>A. Agressivité et violence à l'école primaire</b>                        | 10    |
| 1. Le vécu de l'école primaire  | 11    |
| 2. Actions de l'école devant la violence dont elle est la source            | 14    |
| <b>B. Violence dont l'école est témoin</b>                                  | 20    |
| 1. Deux registres de violence   | 20    |
| 2. Action de l'école face à la violence de la famille                       | 21    |
| 3. Action éducative devant la violence dont l'école est témoin              | 23    |
| <b>Conclusion</b>   | 25    |
| <b>Annexe: Milieux visités par la Commission de l'enseignement primaire</b> | 26    |

2025年10月10日

## L'école primaire face à la violence

Avis adopté à la 296<sup>e</sup> réunion  
du Conseil supérieur de l'éducation  
le 10 mai 1984

### Introduction

L'avis du Conseil sur l'école primaire face à la violence se situe dans la ligne du rapport annuel de 1980-1981: *La fonction sociale de l'institution scolaire*. Lorsque le Conseil a parlé du rôle de l'institution scolaire, le problème de la violence, sans être au centre de ses préoccupations, ne fut pas étranger à ses propos comme on peut le voir dans cette citation: « Le devenir d'une collectivité n'est pas sans compter avec l'apport important de l'institution scolaire. En outre, il a toujours incombé à certaines institutions dont l'école, et il continuera d'en être ainsi, de garantir la continuité de la civilisation. L'institution scolaire québécoise sera partie prenante dans les transformations socio-économiques et culturelles de notre collectivité tout en assurant son enracinement socio-culturel<sup>1</sup>. » Comment, en effet, évoquer la continuité de la civilisation, parler des transformations sociales et économiques sans penser aux conditions de vie et aux besoins des hommes et des femmes qui forment la société? La violence naît justement d'une absence de respect des droits humains et d'une négligence des besoins primaires de la personne. Si l'école exerce une responsabilité en regard de la continuité de la civilisation et des grands développements sociaux, elle est concernée aussi par la violence.

**Une précision** Les différents discours sur la violence peuvent semer beaucoup de confusion à propos de la définition des termes. Certains vont jusqu'à parler de bonne violence et de mauvaise violence. Le Conseil est sensible à ces différents points de vue, mais, à ses yeux, la violence comporte toujours un aspect négatif. Lorsqu'il y a violence, c'est la dignité humaine qui est en cause. La violence ne se limite donc pas uniquement à l'aspect physique. Comme il sera exposé plus loin, d'autres dimensions de la personne humaine peuvent aussi être l'objet de violence.

**Buts du Conseil** Dans cet avis, le Conseil cherche à mettre en lumière la responsabilité et le pouvoir de l'école pour diminuer la violence et, dans ce but, il veut inviter les agents d'éducation à faire une réflexion en profondeur sur l'ensemble de la vie scolaire. Il veut aussi mettre l'accent sur l'école primaire comme lieu de concertation entre les organismes sociaux puisque ces derniers ont aussi leur mission propre à l'égard de certains problèmes de violence rencontrés par les jeunes.

1. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport 1980-1981*, tome II, *La fonction sociale de l'institution scolaire*, Éditeur officiel du Québec, 1981, p. 67.

L'école est la seule institution à recevoir tous les enfants et elle est, pour la majorité d'entre eux, la première découverte d'une société plus large. Elle a donc une responsabilité certaine pour la compréhension de la problématique de la violence, et c'est l'étendue des possibilités et des limites de l'intervention scolaire face à la violence que le Conseil veut examiner.

**Consultation** Pour la rédaction de cet avis, la Commission de l'enseignement primaire du Conseil est allée dans des commissions scolaires et des écoles primaires y rencontrer des directeurs d'école, parents, enseignants, élèves, de même que plusieurs agents des milieux, pour analyser les divers aspects du sujet. De plus, le Conseil a consulté plusieurs études sur le sujet et il a participé à la réalisation d'une enquête en milieu scolaire pour mieux cerner la perception que les élèves du primaire se font de la violence.

## 1<sup>e</sup> partie

### Le phénomène de la violence

S'il est difficile de dire que la société actuelle est plus violente ou moins violente que celle d'autrefois, on assiste aujourd'hui à une prise de conscience collective des conséquences de la violence, non seulement dans la vie des individus, mais également dans les rapports sociaux. La majorité des actes violents, jusqu'à récemment, n'étaient connus que de l'entourage des victimes sinon uniquement des victimes elles-mêmes. Maintenant que la presse écrite et électronique lève le voile sur des situations de violence, l'opinion publique devient beaucoup plus sensible qu'auparavant aux effets de la violence sur les individus et sur la société.

#### 1. Efforts de la société face à la violence

**Le domaine social** Depuis plusieurs années, l'État a fait un effort pour mieux définir et préserver les droits des citoyens. Ces mesures ne constituent sans doute pas une garantie absolue que les droits et libertés seront respectés en toutes circonstances, mais ils servent de point de référence à l'instauration d'une société dans laquelle la violence est moins susceptible de se manifester.

Pour des secteurs particuliers de la vie sociale, l'État a pris aussi des dispositions qui, indirectement, contribuent à éliminer des causes de violence. Par exemple, on ne peut pas négliger l'influence des efforts pour la réhabilitation des prisonniers et la panoplie des programmes sociaux pour venir en aide aux personnes dans le besoin, notamment dans les milieux économiquement faibles. Lorsque des besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits comme le besoin d'un logement convenable, le besoin d'une alimentation suffisante, le besoin d'affection, le besoin de reconnaissance sociale... des situations de violence sont plus susceptibles d'éclater. Même si la violence n'accompagne pas automatiquement la pauvreté, elle est plus présente dans les milieux démunis. En tentant d'apporter des solutions aux nombreux problèmes qu'entraînent la pauvreté matérielle et la pauvreté morale, l'État contribue à diminuer la violence.

**Le domaine de l'enseignement** Les institutions d'enseignement s'interrogent aussi de plus en plus sur le phénomène de la violence. Cette prise de conscience ne se limite pas seulement au niveau secondaire, elle touche aussi les écoles primaires. À l'occasion de ses visites dans les milieux scolaires, le Conseil a pu noter à quelques endroits que des projets spécifiques avaient été conçus pour sensibiliser, non seulement les élèves, mais aussi tous les intervenants scolaires et les parents à la non-violence. Certes, ce ne sont pas les enfants du primaire qui sont les responsables de la violence de la société. Mais on découvre que les enfants victimes d'actes violents ont tendance à répéter, à leur tour, des comportements violents. Des efforts ont tenté de modifier l'environnement scolaire de l'enfant dans le but de créer un climat plus positif dans les rapports humains.

Ce sont là des efforts qui traduisent une volonté de diminuer la violence dans la société. Cette volonté est un signe que la société franchit une étape de croissance et évolue vers un idéal où les rapports humains sont plus justes et plus harmonieux.

## 2. Existe-t-il de la violence au primaire?

Limites des données disponibles

La violence, à n'en pas douter, est devenue une préoccupation sociale importante. Les institutions sociales, dont l'école, commencent à se préoccuper de plus en plus de ce phénomène qui est encore assez mal connu. Tout le monde est conscient que les informations dont on dispose ne donnent pas une bonne estimation du problème et pour cause. Il y a une sorte de pudeur qui pousse à camoufler les actes violents pour ne pas encourir de jugements désapprouvateurs. Les données disponibles ne donnent habituellement pas un reflet fidèle de la réalité. Pour avoir un portrait de la violence qui témoigne de tous les aspects du phénomène, par exemple la violence des jeunes du primaire en milieu urbain et en milieu rural, il faudrait consulter des recherches qui n'existent pas encore.

Les données que le Conseil a recueillies, notamment en milieu scolaire, ne peuvent pas être généralisées pour l'ensemble du Québec, mais elles donnent des indications qui invitent chacun des milieux à prendre conscience de la situation qui est la sienne.

Un portrait de la violence en milieu scolaire

En milieu scolaire, le Conseil a participé à une recherche pour connaître les perceptions que se font les enfants de la violence. Cette recherche a été réalisée grâce à la collaboration du Conseil, de la Commission scolaire de Beauport et du Service de la protection civile de la municipalité de Beauport. L'enquête n'a pas voulu partir d'une définition de la violence. Avec les risques que cela comportait, il fut assumé que les élèves savaient ce qu'était la violence. On leur a donc posé des questions comme celles-ci :

- À quel endroit t'est-il arrivé de subir de la violence?
- De la part de qui t'arrive-t-il de subir de la violence?
- Pourquoi certaines personnes sont-elles violentes?
- T'est-il arrivé d'être violent envers des personnes, des objets?
- Pourquoi deviens-tu en colère ou violent?
- Quand tu es très fâché, que fais-tu?
- À l'école t'arrive-t-il d'avoir peur?
- De qui as-tu peur?
- Quand tu es témoin d'actes violents, comment réagis-tu?



**Violence dans les rapports humains**

Sur le plan de la validité, ces questions comportent certes un degré d'imprécision, mais elles ont permis de recueillir des indications précieuses sur la violence dans la vie quotidienne des enfants<sup>1</sup>. Il y a eu 313 répondants (162 garçons et 151 filles) répartis dans une quinzaine de classes choisies de la première à la sixième année.

Les réponses au questionnaire révèlent que là où la violence est le plus fréquente, c'est dans les rapports entre les enfants eux-mêmes. L'enfant subit généralement de la violence de la part d'un élève de l'école ou d'un voisin (généralement d'un autre enfant). On note également un très haut pourcentage de la violence subie qui proviendrait des rapports entre frères et soeurs. Quant à la violence infligée, c'est envers un ami et ensuite envers un frère ou une soeur qu'elle est commise.

Le deuxième niveau de violence se situe dans les rapports entre les adultes et les enfants au sein de l'unité familiale. 29% des enfants (38% pour les enfants de 6 à 8 ans et 22% pour les enfants de 9 à 12 ans) disent avoir subi de la violence de la part d'un parent. Il y aurait un pourcentage semblable d'enfants qui déclarent avoir été violents à l'égard de leurs parents.

Un autre aspect de la violence existe dans les rapports entre les enfants et les adultes à l'école. Les élèves affirment, dans une proportion de 10%, qu'il leur est arrivé de subir de la violence dans les rapports avec le personnel de l'école.

**Lieux de la violence**

C'est à la maison que les enfants reconnaissent vivre le plus de rapports de violence. Ensuite, par ordre décroissant, viennent la cour d'école, la rue, le sport, l'école, le loisir et l'autobus scolaire. Dans presque tous ces autres endroits, les enfants sont plus ou moins soustraits à la surveillance des adultes.

**Raisons de la violence**

Parmi les raisons invoquées pour expliquer les causes de la violence, les enfants identifient en premier lieu le motif que voici: se venger d'une moquerie ou d'un mauvais tour. En effet, 65% des élèves font intervenir cette raison. Les autres raisons importantes sont: pour gagner et se trouver supérieur, pour avoir quelque chose. Dans le contexte de cette question, il est très intéressant de noter que les élèves du premier cycle du primaire disent avoir moins peur à l'école que les élèves du deuxième cycle du primaire. Cela tient-il à leur inconscience?... Plusieurs facteurs interviennent sans doute dans l'explication de ce phénomène.

**Violence comme mode d'expression**

Pour de jeunes enfants, la violence n'a évidemment pas la même signification qu'elle a pour les adultes. Dans une situation de violence, la réaction de l'élève peut prendre plusieurs formes: pleurer, fuir, se battre, se taire. Sous cet angle, l'enquête révèle que les plus petits, c'est-à-dire ceux du premier cycle du primaire, ont tendance à pleurer davantage, à se battre plus souvent et à fuir plus fréquemment que les élèves du second cycle. En revanche, les élèves du second cycle disent

1. Pour obtenir le texte de l'enquête, on peut s'adresser à la Direction des communications du Conseil supérieur de l'éducation. Le questionnaire de cette enquête a été largement inspiré par celui d'une recherche réalisée par Mme Suzanne Laliberté, travailleuse sociale à l'École Saint-Roch à Québec.

plus de gros mots, ont tendance à briser davantage des choses et surtout disent plus de bêtises. Ces comportements différents signifient peut-être que les élèves du premier cycle du primaire n'ont pas les moyens de faire face à la situation. Leur impuissance les fait s'enfuir. Au deuxième cycle, les élèves sont moins démunis et peuvent s'exprimer plus facilement. Le comportement des enfants se modifie en fonction de la maîtrise de leurs moyens d'expression.

**Violence féminine, violence masculine?**

Y a-t-il une différence entre les filles et les garçons dans la façon de percevoir la violence? Cette recherche ne portait pas spécifiquement sur ce point, mais quelques données méritent d'être retenues. À la question qui demandait si l'élève a connu des moments de violence, les garçons répondent oui à 90% et les filles à 79%. Aux sports, ce sont les garçons qui disent avoir connu le plus de violence. On remarque aussi que les garçons, plus que les filles, sont sensibles au fait d'être détestés comme motif de violence. Il y a une différence semblable en ce qui a trait à la moquerie. On constate également que les garçons se sentiraient plus en danger que les filles et qu'ils seraient plus solidaires que les filles. Enfin, on note que 56% des garçons et 42% des filles cherchent à rétablir la paix à l'occasion d'une chicane.

Relativement au sexisme, on a été témoin, dans une classe à effectif réduit, d'une situation où les garçons exerçaient une véritable tyrannie sur les filles. Pour ceux-ci, les filles étaient faites pour être battues et soumises. Il a même été nécessaire que les garçons lèvent leur menace pour que les filles se décident à parler de leur expérience aux représentants du Conseil. Des situations d'oppression des garçons sur les filles se présentent assez régulièrement, semble-t-il, en cinquième et sixième année du primaire.

**Nature de la violence au primaire**

Il faut bien sûr être prudent dans l'interprétation de cette recherche. Mais il est une conclusion essentielle à retenir: pour les enfants du primaire *la violence veut surtout dire la chicane avec un de leurs proches (amis, frère ou soeur).*

Est-ce vraiment de la violence? Est-ce une étape normale de la croissance des rapports humains? Le débat reste ouvert sur ce point. Il est cependant clair que la violence observée par les enfants dans cette recherche n'a pas le degré de gravité des cas de mauvais traitements rapportés par les Directions de la protection de la jeunesse que nous allons maintenant voir.

**Les enfants victimes de mauvais traitements**

Un autre éclairage sur le phénomène de la violence vient des recherches conduites pour appuyer le rapport Charbonneau dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse<sup>2</sup>.

Lorsqu'on parle des enfants victimes de mauvais traitements, on réfère à l'article 38, alinéa F, de la Loi sur la protection de la jeunesse. Suivant cet article, peut être confié au Directeur de la protection de la jeunesse,

---

2. *Quelques données de base empiriques et scientifiques*, Annexe II du Rapport de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse, novembre 1982, pp. 92 à 112.

un enfant qui « ... est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence ».

Les statistiques de 1979 à 1982 de la Direction de la protection de la jeunesse indiquent qu'il y a eu une diminution dans les signalements d'enfants maltraités au Québec. Ainsi en 1979 comptait-on 4 177 cas, en 1980, 3 697, en 1981, 2 999 et 2 479 cas en 1982. On observe une diminution significative. Toutefois, ces chiffres peuvent donner une mauvaise image de ce qui se passe dans la réalité. En fait, pour les auteurs de ces recherches, il n'y aurait pas eu une réelle diminution des signalements, mais une nouvelle répartition des cas en fonction des autres alinéas de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse.

Les données qui sont exposées distinguent diverses catégories de sévices, soit : l'abus physique, la négligence, l'abus sexuel, l'abus physique et la négligence, l'abus physique et sexuel. La catégorie de sévices qui regroupe le plus de cas est l'abus physique. Pour les trois années de l'enquête, il y a eu en moyenne 56% des cas qui sont de cette catégorie. La seconde catégorie en importance est celle de l'abus sexuel avec une moyenne de 17% des cas pour les trois années. Alors que la catégorie des abus physiques demeure relativement stable entre 1979 et 1981, on observe une nette progression des cas d'abus sexuels. De 15% des cas en 1979, le pourcentage est passé à 26% en 1981. Il faut prendre note aussi qu'environ 65% des cas d'abus sexuels sont des cas d'inceste. Ce dernier phénomène est assez mal connu au Québec. Mais aux États-Unis, on croit que le problème de l'inceste touche entre 10 et 14% de toutes les familles américaines<sup>3</sup>.

Autre aspect à retenir : la répartition des cas de mauvais traitements en fonction de l'âge des victimes. Il y aurait environ 40% de l'ensemble des enfants victimes de mauvais traitements rapportés par les Directions de la protection de la jeunesse qui sont d'âge à fréquenter l'école primaire. Cela signifie, par rapport à la population scolaire totale du primaire, une proportion d'environ 3 élèves sur 500. Il faut se souvenir que ce ne sont que les cas dénoncés publiquement et que, de l'avis des spécialistes, la réalité dépasse de beaucoup les données disponibles. Aux États-Unis, on fait la même observation. En 1976, l'American Humane Association a trouvé qu'il y avait eu 413 000 cas d'enfants maltraités et, en 1981, 851 000 cas. En 1982, on constatait encore une augmentation de 12%<sup>4</sup>. Le phénomène des enfants maltraités ne peut qu'interroger l'école.

La violence n'est pas une réalité facile à cerner. Les recherches qui viennent d'être citées apportent, chacune à sa manière, un éclairage particulier sur la situation. Elles illustrent les perceptions de différentes catégories de personnes et elles mettent en lumière un aspect ou l'autre du phénomène de la violence. Même si cette description du phénomène est incomplète, elle donne des points de repère pour situer le genre d'intervention éducative que l'école peut faire.

3. Tormes, Y., *Child Victim of Incest*, The Children's Division, The American Humane Association, Denver, Colorado, 1968.

4. « Child abuse: the ultimate betrayal », *Time*, 5 septembre 1983, p. 16.

### **3. Une définition de la violence**

Au cours de sa réflexion sur le phénomène de la violence à l'école primaire, le Conseil a été amené à considérer plusieurs définitions de la violence. La définition qui résume le mieux son point de vue s'inspire de la démarche d'un groupe d'éducateurs sociaux. La violence se présente comme l'usage abusif d'un pouvoir (physique, hiérarchique, psychologique, moral, social) de façon ouverte ou camouflée, spontanée ou délibérée, motivée ou non, par un individu, un groupe ou une collectivité, par des moyens (physiques, verbaux, psychologiques, moraux, sociaux) servant à assurer la réponse à un besoin ou à un désir et qui porte un préjudice à la personne d'autrui.

Cette définition nous aide à mieux situer l'action éducative que l'école peut mettre en place.

## 2<sup>e</sup> partie

### La réponse de l'école primaire

*Le deuxième milieu de vie en importance pour le jeune est l'école. Autour des milieux scolaires gravitent la famille, les loisirs, les organismes communautaires du quartier, le centre local de services communautaires, la Direction de la protection de la jeunesse, les services de police, etc...*

*La majorité des représentations et des mémoires soumis à la Commission soulignent que si le milieu scolaire était mieux informé et plus sensibilisé aux besoins et réalités des jeunes, il pourrait jouer un rôle crucial étant le seul milieu à la fois proche de la grande majorité des jeunes et proche des parents. Après la famille, le milieu scolaire constitue le lieu d'appartenance pour nombre de jeunes dont certains sont confrontés à des problèmes sociaux sérieux<sup>1</sup>.*

Trois  
affirmations  
majeures

Cette citation du rapport Charbonneau peut servir à alimenter la réflexion que chacun des milieux scolaires doit faire à propos de la violence vécue par les jeunes. Ces propos prennent une signification particulière par le fait qu'ils ne proviennent pas du monde de l'éducation et qu'ils rejoignent les orientations définies par *L'école québécoise*. Trois affirmations majeures retiennent l'attention.

Premièrement, *l'école est le deuxième milieu de vie en importance après la famille*. L'école a un pouvoir d'intervention auprès de tous les élèves, ce qui lui confère une grande responsabilité morale et sociale. L'école n'est pas simplement un lieu de passage. Elle a pour mission de répondre aux besoins éducatifs des élèves qui ne se présentent pas tous avec la même préparation. Certains sont, au départ, mieux favorisés que d'autres, le milieu familial leur ayant fourni un environnement plus riche à un âge où les modèles d'identification sont particulièrement significatifs. En répondant aux besoins éducatifs des enfants et en contribuant à réduire les inégalités entre eux, l'école peut aider à diminuer les manifestations de violence.

Deuxièmement, le rapport Charbonneau dit que *l'école est le seul milieu à la fois proche de la grande majorité des jeunes et proche des parents*. Cette affirmation est encore plus vraie au primaire qu'au secondaire. L'école primaire existe pour compléter, sur le plan de l'enseignement et de l'apprentissage, le travail d'éducation commencé par les parents. La plus grande dépendance des enfants de cet âge et leur plus grande vulnérabilité amènent les parents et les responsables scolaires à chercher un encadrement qui favorise les échanges entre les parents et le personnel de l'école. L'école prolonge ainsi l'oeuvre des parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

1. Rapport de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse, novembre 1982, p. 478.

Enfin, le rapport Charbonneau conçoit *l'école comme un lieu de concertation des nombreux agents du milieu*. L'école est en effet une plaque tournante dans chaque milieu pour une mission éducative auprès des élèves. Elle occupe une position privilégiée pour connaître leurs besoins et pour engager, avec les parents et les services communautaires compétents, une relation d'aide particulière auprès des enfants dans le besoin.

Les trois caractéristiques que le rapport Charbonneau attribue à l'école ont une importance majeure pour comprendre la responsabilité de l'école primaire face à la violence. En poursuivant un projet éducatif qui vise le développement intégral de la personne, l'école déborde du seul domaine intellectuel et s'ouvre à tous les aspects du développement de l'enfant. Cette mission de l'école primaire est d'ailleurs reconnue dans l'énoncé de politique et plan d'action qu'est *L'école québécoise*. Après avoir identifié les valeurs de l'éducation scolaire aux plans intellectuel, affectif, esthétique, social, culturel, moral et religieux, *L'école québécoise* définit l'objectif premier de l'éducation scolaire au primaire en ces termes : « assurer à l'enfant le développement des apprentissages fondamentaux nécessaires au développement intellectuel, à l'intégration de l'expérience et à l'insertion sociale<sup>2</sup> ». Cette orientation ne signifie cependant pas que l'école doive répondre elle-même à tous les besoins des enfants, surtout quand il s'agit de besoins très spécialisés comme cela peut être le cas pour des enfants victimes de violence. Lorsque des élèves doivent être l'objet d'une attention ou d'une protection très particulière, l'école doit pouvoir travailler en concertation avec les autres ressources du milieu.

## A. AGRESSIVITÉ ET VIOLENCE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

C'est l'ensemble des rapports entre les adultes et les élèves qu'il faut examiner pour évaluer la situation de l'école en regard du phénomène de la violence.

À cause de sa situation de personne en croissance, l'élève a des besoins spécifiques auxquels l'école doit répondre dans le cadre de la mission éducative qui lui est confiée. Pour se développer, l'élève doit faire l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire (ils sont déterminés par les programmes d'études) et l'apprentissage de savoir-être, par exemple l'autonomie et la socialisation, définis dans les objectifs généraux de l'école. Cela entraîne des responsabilités particulières pour l'école, comme celle de créer un environnement scolaire cohérent avec les objectifs éducatifs, celle de mettre les élèves en contact avec des adultes qui ont la compétence nécessaire pour les accompagner dans leurs apprentissages... Dans la mesure où l'école perd de vue sa mission propre, elle peut devenir, elle aussi, une forme de contrainte, voire de violence.

2. Ministère de l'Éducation, *L'école québécoise*, 1979, p. 29.

## 1. Le vécu de l'école primaire

### *Y-a-t-il une violence physique ?*

Il est certain que l'école a beaucoup évolué dans ses pratiques et qu'elle ne moleste plus les enfants comme autrefois. Mais toute trace de violence physique a-t-elle disparu dans les écoles ? Dans les écoles américaines, on évalue à 1 sur 28 la proportion des élèves qui recevront une correction corporelle en 1984. Il faut se souvenir que 46 des 50 États américains autorisent encore les punitions corporelles à l'école<sup>3</sup>. Le contexte scolaire est cependant différent au Québec où les punitions corporelles sont fort mal acceptées. La mentalité de certaines communautés ethniques est cependant différente à cet égard<sup>4</sup>. Mais dans l'ensemble, à de rares exceptions, les corrections corporelles ne font plus partie de l'arsenal des moyens pédagogiques. D'ailleurs, dans son rapport annuel 1981-1982, le Conseil notait pour le primaire que « ... sous un visage encore assez conventionnel, la pédagogie pratiquée à ce niveau d'enseignement s'est humanisée depuis 20 ans<sup>5</sup> »

Cela ne signifie toutefois pas une absence totale de manifestations d'agressivité, voire de violence à l'école. Mais celles-ci se retrouvent surtout dans les rapports entre les élèves comme il fut déjà observé. Il faut tout de suite dire, comme plusieurs milieux nous l'ont fait remarquer, que la frontière entre l'agressivité et la violence est mouvante et qu'il faut faire preuve de beaucoup de discernement. Dans le feu de l'action, la majorité des enfants ne cherchent pas à porter atteinte à l'intégrité des autres, leur agressivité étant surtout délimitée par un objet à posséder, une victoire à acquérir... Cela ne veut pas dire que ces frictions ne soient pas potentiellement violentes. Certains enfants, plus timides ou plus faibles, ont un seuil de tolérance plus bas que d'autres enfants. Ils peuvent se sentir violentés parce qu'ils n'ont pas les mêmes moyens de défense que les autres. Mais il ne faut pas d'emblée considérer comme de la violence toutes les occasions d'affirmation de soi, toutes les compétitions, ou les rivalités entre les enfants. Ces activités correspondent souvent à un besoin de mesurer ses possibilités et elles font partie de la connaissance de soi qui ne peut se faire sans comparaison avec autrui.

Les adultes doivent prendre garde sous le prétexte d'une non-violence absolue de rêver d'un paradis où les rapports entre les enfants seraient idylliques. Les chicanes entre les enfants d'une même famille ne laissent en rien présager les rapports futurs entre les frères et les soeurs. Pas plus que les parents n'encouragent les enfants à se battre, l'école ne doit le faire. Il faut surtout éviter de culpabiliser les élèves en donnant à leur geste la signification que les adultes donnent à leurs propres actions. Les frictions entre les enfants ne sont pas en soi un drame. Elles peuvent

3. Bary Klein, *The time educational supplement*, 20 janvier 1984, p. 18.

4. Cf. Anne Laperrière, *L'intégration socio-scolaire des enfants immigrants dans les écoles de milieux socio-économiquement faibles : une recherche exploratoire*, Conseil scolaire de l'Île de Montréal, décembre 1983.

5. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport 1981-1982, Tome II, *L'activité pédagogique*, p. 22.

être utilisées comme autant d'occasions de faire oeuvre d'éducation. Résoudre des conflits est une habileté à développer pour la socialisation de l'élève.

*Y a-t-il une violence psychologique et verbale à l'école ?*

Plusieurs témoignages amènent le Conseil à penser que certains comportements d'adultes briment inutilement les élèves. De multiples exemples peuvent être trouvés dans les milieux scolaires qui illustrent de telles situations : c'est une interdiction pour un élève de se rendre à la salle de bain ; c'est le refus d'entendre l'explication de l'élève ; c'est la mise en doute systématique de la parole des élèves ; c'est une punition collective qui crée chez certains enfants un profond sentiment d'injustice... Les adultes ont certes de « bonnes raisons » pour agir de la sorte, mais on ne peut nier l'effet, parfois destructeur que ces attitudes peuvent avoir sur les élèves.

On aurait tort aussi de minimiser les conséquences de mauvaises communications verbales entre les adultes et les élèves. En fouillant dans ses souvenirs, on se rappelle tous d'une remarque blessante d'un ancien professeur, remarque dont on a souvent traîné le souvenir pendant des années. Ce genre de remarques peuvent être prononcées sans trop mesurer l'effet dans l'âme d'un jeune encore en pleine recherche de lui-même. Il peut y avoir dans la communication verbale une forme subtile de violence. Cette forme de violence est souvent plus lourde de conséquences que la violence physique.

*Y a-t-il une violence de l'organisation scolaire ?*

L'organisation scolaire est constituée de plusieurs éléments. Elle suppose la définition de valeurs éducatives et la précision de moyens cohérents pour atteindre ces valeurs : régime pédagogique, méthode d'enseignement, activités para-scolaires, climat de vie de l'école, rapports d'autorité. Pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, il faut un certain niveau de cohérence et de souplesse dans la mise en place de ces éléments. Sans cela, la structure pourrait devenir la cause d'une forme de violence institutionnelle.

**Rigidité des normes**

L'intégration des élèves en difficulté est très révélatrice. On assiste actuellement à une intégration accélérée des élèves en difficulté dans les classes régulières, intégration que certains qualifient alors de sauvage. A-t-on vraiment pris le temps de considérer les besoins éducatifs de cette clientèle ? Il semble que non puisqu'on assiste en même temps à la disparition de plusieurs mesures de soutien. Pourtant, des recherches américaines révèlent que l'intégration des élèves en difficulté (particulièrement les élèves déficients mentaux) est délicate et que les résultats ne sont pas toujours ceux qu'on pense. Il faut prendre en considération le fait que les enfants déficients occupent le bas de l'échelle sociale de leur classe et que même une augmentation du temps d'intégration ne s'accompagne pas d'une plus grande acceptation de ces enfants par les élèves réguliers<sup>6</sup>.

6. Louise Corman et Jay Gottlieb, *Mainstreaming mentally retarded children*, pp. 251 à 253.



Il n'est certes pas facile de trouver des modalités d'organisation qui ne comportent pas d'inconvénients pour les enfants en difficulté. Les classes spéciales peuvent, à leur manière, faire violence aux enfants et elles constituent aussi une forme de ségrégation. Cela met en évidence l'importance de l'attitude positive des adultes dans l'intégration des élèves en difficulté. Si le manque d'attention des adultes vient s'ajouter aux carences de l'organisation scolaire, il y a de quoi s'inquiéter.

Les enfants des groupes ethniques qui fréquentent les écoles primaires fournissent une autre occasion de s'interroger. Dans son avis sur l'éducation interculturelle<sup>7</sup>, le Conseil a déjà fait l'analyse des difficultés de ces enfants et il n'y a pas lieu de la reprendre maintenant. En général, on déplore la rigidité des normes qui empêche les écoles d'accueil de s'adapter à la situation particulière de ces enfants et qui traduit une incompréhension profonde pour ne pas dire une insensibilité, face aux problèmes des immigrants<sup>8</sup>.

Ces deux exemples ne remettent pas en cause l'utilité de certaines normes, mais ces normes ne constituent pas en elles-mêmes des réponses à des besoins éducatifs. Il est essentiel de disposer d'une marge de manoeuvre pour adapter les services éducatifs à des situations particulières. Lorsqu'elle empêche la réalisation de conditions indispensables pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, la rigidité des normes peut devenir la cause d'une certaine violence institutionnelle. Les raisons invoquées pour maintenir la rigidité de la gestion éducative ne font pas disparaître les conséquences au plan du vécu des élèves.

#### Rapports d'autorité

Les rapports d'autorité doivent aussi être regardés de plus près. On a fait remarquer au Conseil qu'il y avait au moins deux grands courants de pensée relativement à l'exercice de l'autorité à l'école. Il y a ceux qui pensent qu'il faut mettre en valeur la capacité de comprendre des jeunes. Ce n'est pas l'observation du règlement pour lui-même qui importe, mais la compréhension de l'élève relativement à ce qu'on lui demande. Cette façon de voir l'autorité mise sur le développement de l'autonomie de l'élève. Par ailleurs, on signale une autre conception. Pour certaines personnes, il faut resserrer la discipline à l'école afin de contrer le « laisser-faire » qui, selon elles, a prévalu dans l'éducation au cours des dernières années.

L'école primaire est une forme de société qui exige l'application de certaines règles de fonctionnement. Qu'elle le veuille ou non, l'école vit des rapports d'autorité. Toutefois, le type de rapport d'autorité vécu à l'école primaire a ceci de particulier: il est vécu par des personnes en développement. Cela signifie, dans une perspective éducative, que l'autorité doit laisser constamment transparaître les motifs de ses décisions dans le but de permettre aux enfants de les comprendre. Évidemment, l'autorité à l'école comporte des exigences particulières pour les adultes qui l'exercent. On ne leur remet pas un chèque en blanc. Ils doivent au contraire faire un effort constant pour rappeler (éduquer veut dire aussi répéter) aux élèves la raison d'être des règlements. Même si,

7. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation interculturelle*, avril 1983.

8. Anne Laperrière, *op. cit.*, pp. 28-29, 47.

à l'occasion, il est nécessaire que l'autorité sévise, l'élève doit toujours comprendre pourquoi il est puni. L'école a donc une obligation morale de s'interroger périodiquement sur les modalités d'exercice de l'autorité car il est trop facile de confondre les nécessités administratives avec les besoins éducatifs des enfants. Une réflexion sur l'autorité à l'école peut d'ailleurs être une excellente occasion pour amener les élèves à comprendre les besoins des autres puisqu'en définitive l'autorité existe pour le bien commun.

**Climat de l'école** Enfin, on ne peut passer sous silence les conséquences des rapports entre les adultes eux-mêmes sur le climat de l'école. La situation n'est certes pas la même d'une école à une autre, mais elle vaut la peine d'être regardée. On a connu beaucoup d'équipes-écoles qui se sont arrêtées dans leur évolution et cela pour diverses raisons: ici c'est une mésentente entre la direction et le personnel enseignant; là c'est un gel des initiatives pour des raisons d'ordre administratif ou syndical; ailleurs c'est l'individualisme qui conditionne les communications parmi le personnel... Il faut être conscient des effets de ces situations sur les élèves. Ceux-ci en ressentent le contrecoup sans trop comprendre ce qui leur arrive. Il y a parfois des motifs cachés qui conditionnent le fonctionnement de l'école, ce qui l'éloigne de sa mission première. L'enseignement est un acte public: les objectifs et les moyens employés doivent toujours être clairement compris de tous. Faire une oeuvre éducative peut bien sûr entraîner la concurrence entre des besoins reliés à l'apprentissage de l'élève et certains besoins des adultes. Dans le contexte scolaire, tous les intervenants du monde de l'éducation sont dans une situation de service ce qui doit les amener à privilégier des décisions qui assurent, en premier lieu, le bien éducatif de l'élève.

**Bilan** Lorsqu'on parle de violence à l'école primaire, il ne faut pas d'abord penser à la violence sur le plan physique. On ne peut pas dire non plus que la violence s'est institutionnalisée à l'école. On peut cependant affirmer que lorsque les normes administratives, les rapports d'autorité, les règlements disciplinaires... deviennent des fins en elles-mêmes plutôt que d'être subordonnés aux besoins éducatifs des jeunes, l'école devient potentiellement une source de violence.

## 2. Actions de l'école devant la violence dont elle est la source

L'exercice des responsabilités de l'école face à la violence implique d'abord qu'elle reconnaisse les outils dont elle dispose pour intervenir auprès des élèves. Aux yeux du Conseil, l'école possède quatre catégories de ressources: les agents éducatifs, les programmes, le régime pédagogique, la vie scolaire.

**Agents d'éducation** L'école dispose d'un personnel compétent qui occupe diverses fonctions complémentaires les unes aux autres. En premier lieu, *le directeur de l'école* a pour mandat de s'occuper du bon fonctionnement général de l'école, autant sur le plan matériel que sur celui des rapports humains. Le directeur de l'école joue le rôle d'un pivot et il est largement responsable du climat qui anime son école.

Il y a aussi *les enseignants*, lesquels ont reçu une formation qui les aide à comprendre les besoins éducatifs des élèves et à guider leurs apprentissages de tous ordres : savoir, savoir-faire, savoir-être. Grâce à leurs contacts quotidiens avec les élèves, les enseignants sont en mesure d'intervenir dans la réalisation des conditions nécessaires à leur éducation et ils peuvent contribuer à dénouer l'impasse de certaines situations violentes vécues par des enfants.

*Les parents* aussi font partie des agents éducatifs de l'école. Par leur présence plus assidue auprès de leurs enfants et par leur participation de plus en plus engagée au projet éducatif de l'école, les parents deviennent eux aussi une ressource éducative. Les parents sont, bien sûr, d'abord responsables de leurs propres enfants, mais ils peuvent exercer une influence plus large sur l'environnement scolaire et prendre ainsi part à la création d'un meilleur climat éducatif. En revanche, l'école peut avoir aussi une influence sur les parents. Une sorte d'osmose peut alors se produire entre l'école et les parents, contribuant à la réalisation d'un milieu éducatif plus congruent.

#### Les programmes d'études

Les programmes d'études constituent une autre ressource pour intervenir auprès des élèves. Depuis quelques années, le Ministère a complété une réforme des programmes d'études dont les objectifs visent le développement de toutes les dimensions de la personne humaine. Même si on a tendance à l'oublier, les programmes de toutes les disciplines contiennent des objectifs d'ordre cognitif, d'ordre socio-affectif et psychomoteur. Il ne fait pas de doute que certaines matières réfèrent à des contenus privilégiés pour favoriser une prise de conscience de la problématique de la violence. En visant une meilleure connaissance de soi et des autres et en favorisant le développement d'attitudes positives envers soi-même et envers autrui, le programme d'enseignement religieux, le programme d'enseignement moral, le programme de formation personnelle et sociale sont particulièrement bien adaptés à cette fin. Les programmes de sciences humaines, notamment ceux d'histoire et de géographie, apportent des éléments d'explication souvent indispensables à la compréhension de situations de violence. L'apprentissage de la langue peut aider à développer l'aptitude à communiquer et peut contribuer à choisir d'autres recours que la violence. L'éducation physique aussi offre aux enfants de multiples occasions de prendre conscience, dans le feu de l'action, de leur émotion et de leur caractère. À cet égard, la période d'éducation physique est un moment privilégié pour éveiller les élèves à leur propre agressivité. Avec tous les instruments qui existent déjà, il n'est pas nécessaire de recommander l'élaboration d'un nouveau programme d'études pour susciter la prise de conscience des élèves. On peut puiser des éléments qui existent déjà dans les programmes actuels. Il y aurait lieu cependant que le Ministère prépare un matériel didactique d'appoint qui synthétiserait ces éléments et qui faciliterait grandement le travail des enseignants.

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Régime pédagogique</b>             | L'école aurait avantage également à explorer les moyens qui sont déjà identifiés dans le régime pédagogique. L'action éducative n'est pas limitée aux seules activités pédagogiques dispensées en classe. Les services complémentaires aux élèves <sup>9</sup> , les services personnels aux élèves <sup>10</sup> , les services éducatifs particuliers aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage <sup>11</sup> , les services éducatifs particuliers aux élèves économiquement faibles <sup>12</sup> ... sont autant de mesures que l'école peut mettre en oeuvre pour répondre aux besoins de ces derniers.  |
| <b>Vie scolaire</b>                   | Enfin, l'école primaire exerce un pouvoir très puissant auprès des enfants: le pouvoir de créer un climat de vie qui facilite les rapports harmonieux entre les enfants. La vie scolaire est la synthèse de tous les éléments précédents. Le climat de vie d'une école résulte de l'action des enseignants, de l'application de bons instruments didactiques, des rapports harmonieux entre les intervenants... La vie scolaire est la réalisation du projet éducatif et elle permet aux élèves d'avoir un véritable milieu d'appartenance. Face au phénomène de la violence, on ne peut donc pas dire que l'école soit totalement démunie. Elle a un personnel enseignant, des parents prêts à intervenir, des programmes d'études, des moyens didactiques, des services éducatifs et elle a la possibilité de créer un environnement scolaire favorable à l'acquisition d'attitudes et de comportements. Tous ces moyens risqueraient d'être inopérants si le milieu scolaire ne prenait pas conscience de ses possibilités d'action. |
| <b>Axes d'intervention</b>            | L'action éducative de l'école peut prendre différentes orientations. Sur le plan du <i>langage explicite</i> , l'école peut éveiller et sensibiliser les élèves au phénomène de la violence en prenant comme instruments les programmes d'études. N'étant pas toujours conscient de ses émotions et de ses comportements, l'élève a besoin qu'on l'aide à reconnaître la nature de son agir. Sur le plan du <i>langage implicite</i> , c'est-à-dire celui des messages indirects de l'organisation scolaire, l'école peut travailler à l'amélioration, d'une part de la qualité des rapports humains entre les agents de formation et d'autre part, de la qualité de la vie scolaire. Le langage implicite doit être cohérent avec le langage explicite.  |
| <b>Au niveau du langage explicite</b> | Le jeune, c'est bien connu, agit en considérant d'abord sa propre personne sans mesurer les conséquences de ses actes. Les passions sont vives et il suffit souvent d'un rien pour déclencher une agression. Les situations de cette nature sont monnaie courante à l'école primaire: c'est une rivalité pour occuper le même espace, une bataille pour défendre son crayon, sa chaise, une engueulade à la suite d'une insulte... L'école a un rôle éducatif face à des situations semblables. Elle peut aider les élèves à prendre conscience de leurs gestes agressifs et violents en les amenant progressivement à discerner les motifs, les conséquences de leurs gestes pour eux-mêmes et pour les autres, et en les aidant à   |

9. Direction générale du développement pédagogique, *Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire*, article II et 27.

10. *Op. cit.*, article 26.

11. *Op. cit.*, articles 12 et 28.

12. *Op. cit.*, articles 13 et 29.

---

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
|                                       | chercher les moyens de mieux réagir dans le futur. Il ne faut certes pas s'attendre à des changements instantanés, mais lentement l'élève apprendra à se mieux comprendre et à se mieux maîtriser.  |
| <b>Objectifs de formation</b>         | Trois types d'objectifs doivent particulièrement être sélectionnés dans les programmes d'études dont nous avons déjà fait mention: les objectifs qui amènent l'élève à observer son comportement et celui d'autrui; les objectifs qui tournent autour de la prise de conscience de ses besoins propres et de ceux des autres; les objectifs qui lui permettent de découvrir les moyens adéquats pour trouver satisfaction à ses besoins et à ceux des autres et qui peuvent l'aider à prendre une attitude positive devant les conflits dont il est témoin. Ces objectifs se retrouvent dans plusieurs disciplines et se prêtent d'ailleurs fort bien à une approche multidisciplinaire avec les élèves. Partant du constat que la violence origine de la frustration de certains besoins de la personne, il faut s'orienter dans le sens d'une identification de ces besoins et d'une recherche pour les satisfaire dans le respect de soi et des autres. Les exemples concrets ne manquent certainement pas pour illustrer, dans la vie quotidienne de l'élève du primaire, les circonstances, les causes et les effets de l'agressivité et de la violence. Cette approche pédagogique est plus éducative et plus efficace à long terme que le renforcement aveugle de règlements disciplinaires. La violence est un problème qui demande beaucoup de prudence et de temps. Mais il vaut la peine d'y travailler parce que l'école peut avoir une influence réelle sur les élèves. C'est pourquoi le Conseil recommande au ministre de l'Éducation: |
| <b>Recommandation</b>                 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>de préparer un matériel didactique d'appoint, conçu selon une approche thématique, proposant des activités pédagogiques immédiatement applicables, dans le but d'aider les élèves à observer leur comportement, à découvrir leurs besoins et à choisir les moyens de les satisfaire dans le respect d'eux-mêmes et des autres.</i></li> </ol>  |
| <b>Au niveau du langage implicite</b> | Au niveau du langage implicite, l'école peut agir au moins de deux manières: elle peut travailler à l'amélioration des rapports entre les personnes et elle peut créer une organisation scolaire qui favorise la participation des élèves à la vie générale de l'école leur faisant sentir qu'ils ont un rôle à jouer pour créer un climat accueillant pour les personnes.  |
| <b>Attitude du personnel</b>          | La qualité des rapports humains est fondamentale pour créer une ambiance favorable au respect des personnes. Des directions d'école ont fait part au Conseil d'observations qu'il est utile de rappeler. Dans une école, une directrice a remarqué que la façon dont les adultes s'adressent aux enfants va parfois jusqu'à la brutalité. Cette situation semblait aller de soi et personne n'en avait vraiment pris conscience. Comment, dans un tel contexte, croire au respect des personnes si les adultes ne respectent pas les élèves comme des personnes? Une réflexion sur la violence de chaque personne et un travail sur l'attitude globale du personnel de l'école envers les élèves ont modifié substantiellement le climat des rapports humains. Toutes les occasions de violence n'ont certes pas disparu par enchantement, mais l'ambiance générale de  |

l'école s'est beaucoup améliorée. Dans une autre école, on a organisé pour le personnel des sessions de formation sur les relations interpersonnelles avec la collaboration d'une personne ressource. Ces activités ont contribué à une meilleure compréhension de la personne humaine et ont favorisé l'amélioration des rapports humains dans l'école. La qualité des rapports interpersonnels entre les agents d'éducation finit par déteindre, en bien comme en mal, sur les élèves. Parmi les conditions indispensables à remplir pour stimuler la qualité du climat de vie à l'intérieur de l'école, il y a l'habileté à percevoir la signification de la violence. En général, les enseignants n'ont pas développé l'habileté à « décoder » les réactions de l'élève violent pour en reconnaître le message. L'élève violent a un grand besoin de communication et sa détresse est parfois si profonde, qu'il demande à ceux qui l'entourent de lui prouver leur attachement en passant par-dessus le mal qu'il leur fait. L'école ne sait pas toujours comment se comporter devant un élève violent. Un enseignant faisait remarquer: « on va punir un enfant violent en l'isolant des autres alors qu'il faudrait répondre à son besoin de communiquer. » Comment, justement, répondre à leurs besoins si on ne comprend pas ce qu'ils veulent nous dire? Ces enfants provoquent d'autant plus d'insécurité chez les adultes qu'ils sont méconnus. C'est pourquoi avant d'entreprendre toute démarche éducative, le personnel des écoles aurait avantage à développer une juste perception du langage de la violence des jeunes.

À cause de l'importance de la qualité des rapports humains à l'école pour la formation des élèves au respect d'eux-mêmes et des autres, le Conseil invite le personnel des écoles (incluant des parents) à:

**Recommandation**

2. *se ménager des moments de réflexion, dans le cadre de journées pédagogiques, pour prendre conscience de la qualité de leur action éducative auprès des élèves et de la qualité des communications à l'intérieur de l'école*

**L'organisation scolaire**

L'ensemble de l'organisation scolaire doit aussi venir appuyer les objectifs de formation et l'action du personnel. Ce n'est pas tout de faire des activités pédagogiques en classe pour sensibiliser les élèves au respect de soi et des autres, il faut que l'ensemble de l'organisation scolaire supporte les messages explicites. La cohérence n'est malheureusement pas toujours recherchée par les équipes-écoles et il arrive fréquemment que les structures contredisent le contenu de l'enseignement transmis aux élèves. À ce propos, le Conseil a observé à plusieurs endroits que le règlement de l'école faisait appel à des valeurs comme le respect, la participation... mais que la pratique scolaire n'était pas toujours en rapport avec ces valeurs. L'unanimité parfaite entre tous les agents de formation est sans doute impossible, mais il faut au moins réaliser un minimum de cohérence dans les interventions éducatives.

Dans ce but, il est particulièrement important de mettre en place des modalités d'organisation scolaire qui s'adaptent aux besoins éducatifs des élèves. La problématique de la violence ne peut pas légitimer des modalités de fonctionnement qui soient imposées d'autorité et à sens unique. Il est évident qu'un règlement d'école est rendu nécessaire à

cause du nombre de personnes, des objectifs éducatifs et de l'aménagement des lieux physiques. Mais les directions d'école devraient périodiquement associer les élèves à la révision du règlement de l'école. Cette participation permettrait à chacun d'exprimer son point de vue, de comprendre et de tenir compte de celui des autres, d'accepter les contraintes inévitables de la vie de groupe et de convenir collectivement des mesures à retenir. Les élèves pourraient également être impliqués dans l'application du règlement scolaire. Il faudra certes temporiser la sévérité naturelle des jeunes entre eux, mais leur implication dans l'application des règlements est une bonne occasion d'éducation.

**L'enseignement** *Sur le plan pédagogique*, il ne fait pas de doute qu'un enseignement qui intègre mieux les matières et qui fait appel à des moyens pédagogiques stimulant davantage l'activité des élèves est de nature à mieux s'adapter à la réalité de l'élève du primaire. Ce faisant, on crée un milieu académique susceptible d'occasionner moins de frustrations. Sur ce point, si on réfère à l'étude socio-pédagogique, *Les enseignantes et enseignants du Québec*, il y a encore beaucoup de place pour l'amélioration de l'enseignement. Environ 80% des enseignants disent donner souvent, très souvent, et toujours le même contenu d'enseignement à toute la classe<sup>13</sup>.

L'enseignement de type magistral est donc encore largement pratiqué dans les écoles du Québec. Toutefois, le Québec n'est pas une exception. *Le rapport Faure* mentionne à ce propos que c'est « le rapport d'autorité entre enseignant et enseigné qui prédomine encore dans la plupart des écoles du monde<sup>14</sup> ». Le Conseil croit qu'on ne doit pas oublier l'examen des méthodes d'enseignement dans une action globale face à la violence.

**Services aux élèves** Relativement aux services aux élèves, l'école peut aussi prendre des initiatives pour soutenir des élèves dans le besoin. Le Conseil a observé dans une école l'expérimentation de deux mesures qui ont eu des effets très positifs. À l'initiative de la travailleuse sociale et avec l'aide de personnes ressources et d'enseignants, l'école a mis en place un projet de thérapie pour venir en aide à un groupe d'élèves particulièrement violents au deuxième cycle du primaire. Essentiellement, cette thérapie a consisté à soutenir les élèves dans la résolution de leur conflit en les plaçant dans des situations de réussite. Une autre mesure vaut la peine d'être mentionnée. Depuis le début de l'année scolaire, l'école offre en permanence un service d'accueil pour les élèves qui ont besoin de parler à un adulte. La direction de l'école a libéré un local à cette fin et, après entente avec les enseignants, elle a pris les dispositions pour qu'il y ait toujours un adulte disponible dans le local. D'autres initiatives de cette sorte peuvent contribuer grandement à résoudre des problèmes rencontrés par les jeunes. On répond ainsi à quelques-uns de leurs besoins les plus pressants lorsqu'on se préoccupe de la violence.

13. Ministère de l'Éducation, Service de la recherche, *Les enseignantes et les enseignants du Québec*, 1979, vol. 1, p. 241.

14. Edgar Faure, *Apprendre à être*, Paris, Unesco-Fayard, 1972, p. 7

**Vie étudiante** La vie étudiante aussi a son importance. Il n'est pas facile, avec les contraintes de temps et d'espace de l'école, d'organiser des activités parascolaires. Mais on oublie trop facilement le penchant naturel des élèves à se retrouver en petits groupes pour la réalisation de projets. Lorsqu'on prend conscience de l'influence que certains mouvements de jeunes ont eue dans le passé pour la formation du leadership et de l'esprit d'équipe, il est très étonnant que l'école ne s'ouvre pas davantage à ce moyen de formation, où d'ailleurs les parents pourraient jouer un rôle de premier plan. Cela pose évidemment toute la question des rapports entre l'école et la communauté locale. Mais l'école pourrait répertorier les ressources disponibles dans le milieu local et devenir le point de convergence pour la mise sur pied de plusieurs groupes d'intérêts dans lesquels les élèves auraient l'occasion de se livrer à des activités qui les motivent. Les activités parascolaires ont donc, elles aussi, leur importance pour la création d'un climat de vie respectueux des personnes.

Ces considérations amènent le Conseil à recommander aux écoles de :

**Recommandations**

3. *favoriser progressivement l'implication des élèves dans la vie scolaire et spécialement pour l'élaboration et l'application du règlement de l'école ;*
4. *favoriser des démarches pédagogiques qui intègrent mieux les diverses disciplines et qui permettent d'atteindre les objectifs qui visent le développement de la personne ;*
5. *prendre les dispositions pour répondre au besoin de communication des élèves dans le but de favoriser leur développement affectif et social ;*
6. *favoriser la concertation des ressources de la communauté locale pour la formation de groupes d'intérêts et d'éveil autour d'activités scolaires et parascolaires.*

## **B. VIOLENCE DONT L'ÉCOLE EST TÉMOIN**

### **1. Deux registres de violence**

L'école est aussi témoin de la violence de la société. Il ne s'agit pas d'une violence de la même nature que celle vécue par les enfants dans le cadre scolaire. On veut parler ici de la violence subie par des enfants dans leur milieu familial et de la violence observée dans la société en général.

**Témoin de la violence  
familiale**

L'école est témoin de la violence de la famille. Bien entendu, les responsables de l'école ne sont pas présents à l'intérieur des familles mais, par l'intermédiaire des enfants, il leur est donné de découvrir des situations familiales difficiles. Les problèmes d'alcoolisme, de mésentente entre les conjoints, de violence sur les enfants... finissent par se



répercuter jusqu'à l'école<sup>15</sup>. C'est un directeur d'école, une enseignante, une infirmière qui découvre la difficulté d'un enfant et qui finit par remonter jusqu'à la source du mal. À la différence des manifestations d'agressivité entre les enfants qui se produisent dans le cadre scolaire, la violence à l'intérieur des familles demeure la plupart du temps cachée. En vertu de sa mission éducative globale, l'école se sent donc concernée par la violence familiale, mais elle n'a ni les ressources, ni le mandat spécifique pour intervenir directement. Elle a cependant la responsabilité de signaler, au Directeur de la protection de la jeunesse, les cas d'enfants maltraités qu'elle découvre. Le signalement est la première des cinq étapes à suivre pour venir en aide à ces enfants. Les autres étapes relèvent d'autres intervenants. Le Conseil a déjà parlé des rapports entre l'école et le Directeur de la protection de la jeunesse dans son avis sur les services de santé et les services sociaux à l'école<sup>16</sup>.

**Témoin de la violence de  
la société**

L'école est aussi témoin de la violence de la société. Cette violence n'est pas privée, c'est une violence publique dont les enfants ont d'ailleurs connaissance. La violence de la société prend plusieurs formes. Ce sont les vols, les assassinats, les viols, les extorsions, les détournements d'avions, les guerres, la menace nucléaire, les agressions dans le sport... À chaque jour, les informations télévisées font voir des hommes et des femmes qui se battent et l'enfant est ainsi témoin, très souvent, de la mort d'autres êtres humains. Selon une étude américaine, un enfant entre 5 et 15 ans est témoin, à la télévision, de la destruction de 13 000 personnes. On commence à découvrir que la télévision peut avoir une influence sur l'augmentation de la criminalité. C'est en tout cas la conclusion de l'International Coalition Against Television Violence<sup>17</sup>.

## 2. Action de l'école face à la violence de la famille

L'école est ainsi confrontée à un problème fort délicat: elle est témoin d'abus et de mauvais traitements faits à des enfants. Elle n'est certes pas, avons-nous dit, responsable de ces situations. Il ne serait pas justifié de fermer les yeux sur ces situations malheureuses et la loi oblige d'ailleurs l'école, comme elle oblige tout citoyen, à rapporter ces cas au Directeur de la protection de la jeunesse.

L'école devrait alors disposer des ressources humaines et des habiletés pour détecter les cas qui se présentent. Il n'est pas si simple qu'il le paraît d'identifier les enfants victimes de violence. Souvent cela arrive, par hasard, lors d'une visite chez l'infirmière par exemple. Un enseignant peut rencontrer en classe, pendant toute une année, un élève victime de négligence et ne pas s'en apercevoir. L'école n'a évidemment pas le mandat d'enquêter sur les situations familiales pas plus

15. Dans le cadre des audiences sur la condition enseignante menées par le Conseil au printemps 1984, plusieurs groupes d'enseignants ont parlé des exigences nouvelles pour leur travail que ces situations imposent.

16. Conseil supérieur de l'éducation, *Les services de santé et les services sociaux à l'école*, mai 1982, pp. 19 et ss.

17. Ministère de la Justice, *Justice*, mars 1984, vol. VI, no 3, p. 16. Voir aussi *La Presse* du 8 avril 1984.

qu'elle n'a le droit d'enfreindre le seuil de la vie privée en utilisant les déclarations des enfants. Il y a donc un équilibre fragile à respecter entre la protection des enfants et le respect du caractère privé de la vie familiale. Mais le danger de rompre cet équilibre ne saurait jamais justifier l'inaction de l'école.

S'il est un point où la concertation entre l'école et les services sociaux est importante, c'est bien dans le cas des enfants qui subissent de mauvais traitements. La responsabilité de l'école concerne surtout l'identification des cas et ce sont des personnes, ou des organismes, spécialisés dans ce genre de situation qui doivent prendre la relève. À cet égard, le Conseil garde en mémoire les plaintes de plusieurs éducateurs et de plusieurs directions d'école à l'effet que les services de protection de la jeunesse sont trop lents à intervenir. Cette situation s'explique en partie par les mandats respectifs des organismes. Alors que l'école intervient dans une perspective préventive, la Direction de la protection de la jeunesse entre en scène lorsqu'il y a eu délit. Pour le signalement d'un enfant victime de négligence et de mauvais traitements, l'école ne peut pas toujours fournir les preuves nécessaires pour justifier l'entrée en scène de la Direction de la protection de la jeunesse. Il y a donc un espace inoccupé par les deux organismes et cela est préjudiciable à l'enfant. Des enseignants ont même dit qu'ils craignaient pour la vie de l'enfant avant que la D.P.J. ne se décide à intervenir<sup>18</sup>. Tous les milieux n'ont certes pas la même expérience et il n'y a pas lieu de généraliser. Mais il y a une catégorie d'enfants pour lesquels l'école ne peut pas grand-chose dans les limites de son mandat et dont les services sociaux concernés n'ont pas le temps de s'occuper, faute de ressources. La prise en charge véritable de ces enfants aiderait certainement à diminuer la violence de certains jeunes. La société est parfois hésitante à prendre des mesures énergiques, divisée qu'elle est entre le respect des droits des adultes et le respect des droits des enfants.

Dans une école, le Conseil a noté l'initiative d'un groupe de parents qui s'est donné pour mandat, à l'instar de l'Association Entraide-parents, d'intervenir auprès des parents qui font subir de mauvais traitements à leurs enfants. Le Conseil est conscient des écueils d'une telle mission mais l'expérience vaut certainement la peine d'être tentée. Toutefois, ce qui est urgent et obligatoire de mettre en place, c'est une mécanique efficace qui déterminerait les conditions d'une concertation entre les ressources de l'école et les ressources des services de la protection de la jeunesse<sup>19</sup>. Il est capital de maintenir le principe de la compétence de l'intervenant responsable dans ce genre de situation. C'est pourquoi le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

#### Recommandations

*7. de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice, pour qu'il y ait une collaboration plus*

18. Des observations du même ordre sont rapportées dans l'avis du Conseil sur *Les services de santé et les services sociaux à l'école*.

19. Conseil supérieur de l'éducation, *Les services de santé et les services sociaux à l'école*, mai 1982, p. 15 et ss. Les recommandations de cet avis pourraient être reprises ici.

*efficace entre l'école et les services sociaux et la Direction de la protection de la jeunesse afin de venir en aide rapidement aux enfants victimes de violence dans leur famille ;*

8. *d'entreprendre une action pour sensibiliser les agents d'éducation aux besoins des enfants victimes de violence et pour les éveiller aux services existants leur permettant d'intervenir dans le meilleur intérêt des enfants.*

### **3. Action éducative devant la violence dont l'école est témoin**

Que peut donc faire l'école pour contribuer à diminuer la violence vécue dans la société? L'école dispose de moyens limités pour diminuer cette violence. Elle n'a pas le pouvoir, par exemple, de refaire le contrat social pour modifier les rapports économiques et sociaux qui sont souvent à l'origine de la violence. Mais cela ne justifierait en rien son inaction car elle a exercé de fait, dans l'histoire<sup>20</sup>, une influence réelle pour diminuer la violence sociale.

De façon plus spécifique, l'école peut amener les élèves à comprendre progressivement les conditions économiques et sociales qui entourent les manifestations de violence. Si elle n'a pas le pouvoir de changer ces conditions, elle peut au moins mener les élèves à les identifier et peut-être à comprendre qu'il y a certaines similitudes entre les motifs de leurs chicanes et les raisons de la violence des adultes. L'école primaire peut, en faisant une comparaison entre la vie à l'école et la vie en société, utiliser la Charte des droits et libertés pour sensibiliser les élèves à leurs droits et responsabilités. De même que l'école doit appliquer certains principes pour répondre aux besoins éducatifs des enfants, la société doit adopter, elle aussi, des lois pour sauvegarder la liberté et assurer la justice à tous les citoyens. Toutes ces activités peuvent être faites dans le cadre des programmes d'études et être intégrées à la démarche pédagogique dont le Conseil a déjà parlé. Il suffit de donner une extension un peu plus grande aux objectifs d'enseignement ayant trait à la prise de conscience des besoins de la personne et au choix des moyens pour y répondre dans le respect de soi et des autres. À titre d'exemple de sujet d'étude susceptible d'être signifiant pour les jeunes, l'école pourrait aborder tout le phénomène de la violence dans le sport. Plusieurs volets de ce problème intéressent non seulement les jeunes mais aussi les adultes. Lorsque des parents encouragent leurs enfants à démolir l'adversaire lors de compétitions, ils sont complices d'un système qui encourage la violence. On pourrait en outre utiliser le phénomène de la violence dans le sport pour sensibiliser les élèves à l'impact des médias, surtout de la télévision, pour entretenir une certaine image de violence dans la société. Les milieux scolaires trouveront sans doute beaucoup d'autres exemples.

20. Jean-Claude Chesnais, *op. cit.*

On ne peut évidemment pas espérer changer la société dans l'immédiat, mais toute action éducative comporte une dimension à long terme et repose sur une foi en l'avenir. Pour effectuer ce travail de sensibilisation des jeunes, l'école devrait s'ouvrir à une meilleure concertation avec les services présents dans la communauté scolaire locale. Les services sociaux, les services de police-jeunesse des municipalités peuvent contribuer à l'éducation des enfants. Les personnes de ces services sont habituées à vivre des situations difficiles et elles peuvent transmettre des informations et fournir des modèles d'intervention auprès des personnes violentes et des victimes d'actes violents. Que les élèves entendent directement le point de vue d'un policier-éducateur, celui d'un travailleur social..., ne peut que contribuer à élargir sa compréhension du phénomène de la violence. Le Conseil est donc amené à recommander au ministre de l'Éducation :

**Recommandation**

9. *de prendre les mesures pour favoriser des échanges de service pour les ressources de l'école et les ressources des services de la communauté locale pour aider les élèves à prendre conscience du phénomène de la violence de la collectivité.*

## Conclusion

La violence est un indice de la qualité de l'environnement humain. La violence naît de la négligence, de la brutalité, de l'appât du gain, de l'abus de pouvoir... À chaque fois que l'être humain piétine les droits, les besoins, l'intégrité d'autrui, il y a violence. La violence apparaît comme le baromètre des rapports humains, elle indique le temps qu'il fait entre les hommes.

Devant une sensibilisation de plus en plus grande de la collectivité, le Conseil s'est demandé comment l'école primaire pouvait contribuer, en vertu de sa situation privilégiée auprès des jeunes, à améliorer les rapports humains. Les résultats de son étude invitent à relever quelques défis. Ces défis mettent en question les attitudes, les valeurs et les comportements des agents responsables de l'éducation des enfants. Tous sont interpellés à leur manière.

*Pour les directeurs d'école*, l'éducation au respect de soi et des autres remet en cause certaines formes d'exercice de l'autorité. Il leur est sans doute difficile, à cause des pressions qui s'exercent, de résister à la tendance de revenir à une discipline étroite à l'école. Mais la mission éducative de l'école exige que l'autorité permette aux élèves de comprendre les motifs de son intervention et poursuive l'objectif d'éduquer à l'autonomie, à l'exercice de la liberté.

*Les enseignants* aussi sont concernés par la violence. Il leur faudra s'interroger sur la qualité de leur présence quotidienne auprès des enfants. Sur le plan de l'acte pédagogique, ils doivent se demander si leur enseignement n'est pas l'occasion, pour les élèves, de frustrations venant alourdir encore davantage les contraintes inévitables de l'apprentissage. Cette remise en question touche aussi le plan des attitudes envers les enfants. De quelle manière s'adresse-t-on à eux ? Comment met-on en valeur leur personnalité ? De quelle façon exploite-t-on les programmes d'études à leur disposition ?... Le bien des enfants exige cet effort de renouvellement.

*Les parents* aussi sont mis à contribution. Ils peuvent collaborer à la création d'un environnement scolaire plus large où les valeurs éducatives sont mieux respectées. Pour eux aussi, il y a un défi qui les attend, défi qui commande un retour à l'essentiel et qui exige une implication dans l'organisation d'activités qui aident les jeunes à se développer.

Enfin, *le ministère de l'Éducation* fait face, lui aussi, à un défi. Il faudra qu'il convienne d'ententes efficaces avec les ministères des Affaires sociales et de la Justice pour que les élèves dans le besoin reçoivent *une aide rapide et adéquate*. Il faudra, si nécessaire, injecter les ressources qui manquent. La société et l'État sont interpellés très fortement par le phénomène de la violence. C'est la qualité de leur avenir qui est en jeu.



## **Annexe**

### **Milieux visités par la commission de l'enseignement primaire**

- 20 et 21 octobre 1983

Commission scolaire de Sainte-Foy  
— École Saint-Mathieu

Commission des écoles catholiques de Québec  
— École Saint-Roch  
— St. Patrick Elementary School

- 17 janvier 1984

Commission scolaire de Grande Hermine  
— École du Saint-Rosaire





## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

### Président

Claude BENJAMIN  
Sainte-Foy

### Vice-président

Lucien ROSSAERT  
Secrétaire général et  
directeur des services aux  
étudiants à la C.S. Richelieu-Valley  
Mont-St-Hilaire

### Membres

Kathryn ANDERSON  
Directrice, Centre Dialogue  
de l'Église Unie du Canada  
Montréal

Louis BALTHAZAR  
Professeur titulaire  
Université Laval  
(présentement en année sabbatique)  
Montréal

Daniel BARIL  
Enseignant en éducation  
humaine et sociale et  
président du Mouvement laïque québécois  
Montréal

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ  
Membre de l'A.F.E.A.S.  
Rimouski

Jean-Guy BISSONNETTE  
Président du Comité catholique  
Longueuil

Jules BÉLANGER  
Professeur au Cégep de la Gaspésie  
Gaspé

Raymond BERNIER  
Coordonnateur des ventes et de  
la mise en marché, Groupe Samson  
Beauport

Yvan PELLETIER  
Directeur  
École institutionnelle Mgr-Boucher  
Kamouraska

Ann ROBINSON  
Professeur de droit, Université Laval  
Saint-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON  
Secrétaire général  
C.S.R. Carignan  
Tracy

Claude CAPISTRAN  
Directeur général  
Commission scolaire de Varennes  
Sorel

Claude DUCHARME  
Directeur québécois des Travailleurs Unis  
de l'Automobile  
Montréal

Joan FITZPATRICK  
Conseillère pédagogique pour les milieux  
défavorisés à la C.E.P.G.M.  
Montréal

Henri GERVAIS  
Technicien en laboratoire de photos  
Radio-Canada  
Brossard

Pierrette GIRARD-FRARE  
Directrice de l'école secondaire  
Joseph-Charbonneau  
Duvernay  
Laval

Alain LARAMÉE  
Chargé de cours en communication et  
étudiant en doctorat  
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE  
Présidente du Comité protestant  
Hudson Heights

Rosaire MORIN  
Économiste et écrivain  
Montréal

Monique MUS-PLOURDE  
Membre de comités de parents  
Montréal

Stephen PAVELKO  
Principal de l'École Mgr Harold Doran  
Junior High School  
Deux-Montagnes

Françoise SIMARD  
Enseignante en histoire et enseignement  
religieux  
Polyvalente Dominique-Racine  
Chicoutimi

Victor TÉBOUL  
Directeur de la Revue Jonathan  
Montréal

**Secrétaire**  
Raymond PARÉ

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### Présidente

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ  
Responsable de formation  
Association Féminine d'Action Sociale  
Rimouski

Jimmy DI GENOVA

### Vice-président

Marc LEDUC  
Conseiller pédagogique  
Commission scolaire T  
Saint-Bruno

~~E3S9~~  
~~A9~~  
~~1984.6.1~~  
~~QCU~~

Quebec (Province). Conseil  
superieur de l'education  
L'ecole primaire face à la  
violence :

### Membres

Marcel BELLEMARRE  
Conseiller pédagogique  
Commission scolaire de  
Hull

Lise BOISSONNEAULT  
Enseignante titulaire (2  
École Notre-Dame-de-F  
Jonquière

Rollande CLOUTIER  
Présidente  
Commission scolaire ré  
Vieilles Forges  
Trois-Rivières

Bruce COOK  
Professeur à l'Universi  
Québec

Roger CORMIER  
Professeur à l'Universi  
Sherbrooke

Roger DELISLE  
Directeur des services  
de l'enseignement  
Commission scolaire d  
Saint-Hyacinthe

ur

R

e)

!

R

!

out »

llée de la Matapédia

)

MARRE



Avis adopté à la 296<sup>e</sup> réunion  
du Conseil supérieur de l'éducation  
le 10 mai 1984

ISBN 2-550-07456-4  
Dépôt légal : deuxième trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec